



CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES
ETATS AFRICAINS RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE

MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES COOPERATION AMONG AFRICAN
STATES BORDERING THE ATLANTIC OCEAN

REGROUPEMENT DES ETABLISSEMENTS DE FORMATION MARITIME AFRICAINS

Note conceptuelle : Atelier REFMA

Convention Internationale STCW-F : Application et perspectives dans la formation en pêche maritime par les pays membres du REFMA

I – PREAMBULE

Il est de notoriété publique que la pêche constitue l'un des métiers les plus dangereux au monde. Les statistiques publiées par l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), démontrent l'étendue du problème de la sécurité dans l'industrie de la pêche à l'échelle mondiale. Ces sources avancent plus de 24 000 décès par suite d'accidents et 24 millions d'accidents non mortels.

Le taux des accidents mortels survenus dans le secteur de la pêche est estimé à 80 pour 100 000 travailleurs par an, soit 79 fois plus élevé que le taux moyen d'accidents mortels de toutes les catégories professionnelles confondues. En plus, selon l'OMI, 80 % des accidents sont dus à des erreurs humaines.

Les pays africains et encore plus les pays membres du REFMA ne font pas exception à cette réalité.

Dans ce contexte, La convention internationale de 1995 sur les normes de formation du personnel des navires de pêche, de délivrance des brevets et de veille (STCW-F) vient compléter le Protocole de Torremolinos, relatif aux aspects de construction et d'équipement des navires, en établissant un cadre réglementaire pour la formation et la qualification du personnel des navires de pêche (aspect humain). Ces conventions constituent deux instruments complémentaires visant le renforcement de la sécurité et par conséquent la performance des navires de pêche.

Adoptée par l'OMI en 1995, la convention STCW-F est entrée en vigueur le 29 septembre 2012, après que les 15 ratifications nécessaires ont été recueillies le 29 septembre 2011.

Après plus de trois ans sur son entrée en vigueur, il est légitime de se poser la question où en sont les pays membres du REFMA, par rapport à sa ratification et sa mise en œuvre, notamment sa transposition en droits nationaux, en programmes et systèmes de formation ainsi que les mécanismes prévus par les états pour le suivi et les contrôles y afférents.

Dans le but global de promouvoir la sécurité et la formation dans le secteur des pêches par les pays REFMA, et pour répondre aux questions susmentionnées, il est programmé un séminaire sous l'intitulé :

Convention Internationale STCW-F : Application et perspectives dans la formation en pêche maritime par les pays membres du REFMA

II – PRESENTATION DU SEMINAIRE

1 – Type du séminaire :

Présentations, Débat et Ateliers de travail.

2 – Objectifs :

2.1 Objectif Général :

Améliorer la sécurité et la performance des navires de pêche des pays membres du REFMA.

2.2 Objectifs Spécifiques :

1. Sensibiliser les participants à la sécurité dans les activités de pêche, objectif principal de la STCW-F ;
2. Connaître les concepts de la convention STCW-F: objectifs, champs d'application, dispositions et articles ;
3. Mettre en évidence l'importance la formation des marins pêcheurs selon l'approche par compétence, outil privilégié par la convention, visant le renforcement de la sécurité et la performance à bord des navires de pêche ;
4. Appliquer la méthode d'analyse SEPO, support pour une démarche structurée de réflexion en groupe afin d'appréhender les aspects relatifs à l'adoption et la mise en œuvre de la convention STCW-F par les pays membres du REFMA ;
5. Définir les axes et les orientations relatifs à la thématique de l'atelier.

3- Résultats escomptés :

1. les participants sont sensibilisés sur l'importance, pour l'activité de pêche, de la ratification et transposition de la convention STCW-F dans le droit national de chaque pays membre du REFMA ;
2. les participants sont informés sur l'approche par compétence comme outils de mise en œuvre des dispositions de la convention par la formation ;
3. les participants sont sensibilisés sur la convention STCW-F comme instrument qui vise la sécurité des navires de pêche et la sauvegarde de la vie humaine en mer par la formation des gens de mer (pêcheurs) ;
4. Les participants sont en mesure d'établir les liens entre la convention STCW- F (1995) et La Convention de Torremolinos (1977) avec son Protocole de 1993, comme instruments complémentaires de renforcement de la sécurité des navires de pêche.

4- Méthodologie et déroulement de l'Atelier :

<i>Jour</i>	<i>Activité</i>	<i>Méthodologie/remarques</i>
1 ^{er} jour	Présentations	Exposés magistraux des intervenants, complétés par des discussions et des débats conduits par un modérateur entre les participants.
2 ^{ème} jour	Présentation et discussion sur l'outil SEPO Application de l'outil SEPO sur la problématique à traiter dans l'atelier Elaboration du rapport du séminaire.	L'atelier sur la problématique sera réalisé en groupes conduits par des facilitateurs dans une approche participative.